





---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

---

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**      Pas de précautions spéciales.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**      Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      Ce produit n'est pas inflammable.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**      Non demandé.

**Méthodes particulières d'intervention**      Pas de précautions spéciales.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**      Éviter la formation de poussière.

**Conseils pour les secouristes**      Éviter l'inhalation de la poussière.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Matériaux non adaptés: aluminium.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

3 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (respirable dust)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

##### *Protection des mains*

Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

##### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

##### *Protection de la peau et du corps*

Pas de précautions spéciales.

##### *Risques thermiques*

Pas de précautions spéciales.

#### Contrôle d'exposition de

Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Gris clair.
<b>Odeur</b>	Aucun(e).
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	6-8 (Emulsion)
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	2.4 g/cm <sup>3</sup>
<b>Hydrosolubilité:</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

<b>Solvants appropriés</b>	pratiquement insoluble.
<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Les métaux légers. Acides forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**      Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

---

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m <sup>3</sup> 2 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (NLM_HSDB) <b>Bentonite (CAS 1302-78-9)</b> Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID) <b>Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 3 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 6450 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. L'exposition peut faire rougir, pleurer et piquer les yeux et provoquer des douleurs dans le nez et la gorge, ainsi que de la toux. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m <sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

---

**12.1. Toxicité** Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

**Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Lepomis macrochirus 300 mg/L [static] (EPA)  
Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 310 - 1220 mg/L [static] (EPA)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna 265 mg/L (IUCLID)  
Toxicity Data

**Bentonite (CAS 1302-78-9)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 19000 mg/L [static] (EPA)  
Acute Toxicity Data

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les pigments ne sont pratiquement pas biodégradables.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol** Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

---

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé** Compte tenu des réglementations locales, le produit peut être éliminé comme les eaux usées après neutralisation. No de déchet suivant le CED: 19 08 14.

**Emballages contaminés** Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

---

**ADR/RID** Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

**Autres Informations** Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Sulfate d'aluminium (CAS 17927-65-0)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

**Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)**

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([207-838-8])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**Bentonite (CAS 1302-78-9)**

EU - Biocides (528/2012) - Annex I - Active Substances - Simplified Procedure Category 7 ([215-108-5])

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Clayed charcoal shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on clayed charcoal (SANTE/11267/2016) and in particular Appendices I and II thereof (listed under part C, Clayed charcoal)

**Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)**

Switzerland - Plant Protection Products Wild Animal Repellant Insecticide

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances The conclusions of the renewal report on Calcium carbonate, and in particular Appendices I and II thereto, shall be taken into account (Commission Implementing Regulation 2021/1448/EU, listed under part D)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
CED: Code du catalogue européen de déchet

**Les principales références bibliographiques et sources de données** Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases  
mentionnées aux sections 2 et 3**

H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.